

MES REMBOURSEMENTS SIMPLIFIES

Dans le cadre de la simplification des remboursements des frais de transport personnel, la CPAM de la Côte d'Opale propose depuis novembre 2019 un nouveau service de remboursement en ligne : « Mes Remboursements Simplifiés » (MRS).

Avec une prescription médicale de transport, ce dispositif permet de demander directement de manière dématérialisée, le remboursement de l'utilisation de son véhicule personnel ou celui d'un tiers.

MRS c'est simple rapide et économique

1/ Simple : l'assuré déclare son trajet et transmet sa prescription et ses justificatifs directement en ligne de manière sécurisée.

2/ Rapide : il est remboursé en moins d'une semaine.

3/ Economique : il n'y a plus d'affranchissement et il est exonéré de la franchise médicale.

S'il est assuré à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Côte d'Opale, il peut déclarer ses frais de transport en se connectant sur : mrs.beta.gouv.fr

Dans un second temps MRS rejoindra l'offre de service sur le portail compte « Assuré » de l'Assurance Maladie.

* MRS est utilisé uniquement pour le remboursement en ligne des frais d'utilisation de votre véhicule personnel ou des transports en commun. Vos frais de transport en véhicule personnel sont remboursés à 65 % sur la base du tarif kilométrique en vigueur, fixé à 0,30 €/km (arrêté du 30 mars 2015) plus vos frais de péage et de stationnement.

LES GESTES BARRIERES CONTRE LES VIRUS DE L'HIVER



En pleine campagne de vaccination contre la grippe, l'Assurance Maladie a lancé depuis le 6 décembre une campagne de sensibilisation en partenariat avec le Ministère de la Santé et Santé Publique France : **contre les virus de l'hiver apprenons les gestes barrières.**

Avec l'hiver, les virus font leur retour !

Pour limiter leur transmission et contenir les épidémies potentielles, il y a des bons réflexes à avoir : quelques gestes dits « barrières » permettent de se protéger et de protéger les autres des virus de l'hiver :

- se laver régulièrement les mains avec de l'eau et du savon ou avec une solution hydroalcoolique,
- utiliser des mouchoirs jetables à usage unique,
- tousser ou éternuer dans son coude...
- et pour les personnes malades, il est important de porter un masque, pour protéger son entourage et éviter les contacts avec les personnes fragiles ou malades pour ne pas leur transmettre la maladie.

Se laver les mains régulièrement



41 % des Français déclarent **se laver les mains systématiquement** après avoir pris les transports en commun et **39%** en arrivant à leur domicile*.

Pourtant 80% des microbes se transmettent par les mains**.



Utiliser un mouchoir à usage unique



25 % des Français déclarent **garder leur mouchoir en papier** après l'avoir utilisé*.

Pourtant, un virus peut rester vivant jusqu'à 12 heures sur un mouchoir**, autant qu'un trajet Cherbourg-Nice en voiture.



Tousser ou éternuer dans son coude



33 % des Français déclarent **tousser ou éternuer dans leur coude***.

Pourtant, un éternuement peut propulser des microbes jusqu'à 6 mètres**. C'est presque autant que le record du monde de saut à la perche.



Porter un masque jetable quand on est malade



15 % des Français déclarent **porter un masque systématiquement ou souvent** lorsqu'ils sont malades*.

Pourtant, une toux peut propulser des microbes à 50 km/h**, une vitesse égale à celle d'un tigre en pleine course.



VOS DEPLIANTS ET AFFICHES EN UN CLIC

Vos démarches fréquentes sur ameli.fr



Attestation de droits



Envoi d'une feuille de soins



Changement d'adresse



Perte / Vol de votre carte Vitale